



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3064 — Mercredi 26 Mars 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

Nous, messieurs Ahmed Belhaj Kacem et Khaled Azaïez, et à la suite des informations publiées concernant une «*Manifestation d'intérêt et intention de rachat d'un bloc majoritaire SOTUVER*», nous apportons les éclaircissements suivants :

- « l'opération de rachat ne s'inscrit pas dans le cadre de l'article 6 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- la publication de cette information a pour but unique d'informer les héritiers CHAHED de nos intentions de rachat ;
- le financement de l'opération n'est pas encore mobilisé compte tenu du fait :
 - que nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part d'un fonds d'investissement européen ;
 - que nous avons déjà entamé des pourparlers avec un fonds d'investissement africain sans pour autant avoir un accord formel ;
 - que nous avons déjà entamé des pourparlers avec des bailleurs de fonds tunisiens sans pour autant avoir d'accords formels.
- le financement de l'acquisition du reste du capital dans le cas où nous serons soumis par le CMF à une procédure d'offre d'achat portant sur le reste du capital n'a pas été prévu dans notre montage financier de l'opération. »

De tout ce qui précède, nous renonçons à notre intention de rachat.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries - SOTUVER- et du public qu'en date du 24 mars 2008, messieurs Ahmed Belhaj Kacem et Khaled Azaïez ont adressé au CMF un document ayant pour objet : «*Manifestation d'intérêt et intention de rachat d'un bloc majoritaire SOTUVER*» représentant 56.157% du capital de la société détenu par les héritiers CHAHED. La même information a été publiée sur plusieurs sites web de la place.

Les initiateurs ont apporté un complément d'informations dont ci-après la teneur :

«*Nous, messieurs Ahmed Belhaj Kacem et Khaled Azaïez, et à la suite des informations publiées concernant une «Manifestation d'intérêt et intention de rachat d'un bloc majoritaire SOTUVER», nous apportons les éclaircissements suivants :*

- *l'opération de rachat ne s'inscrit pas dans le cadre de l'article 6 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;*
- *la publication de cette information a pour but unique d'informer les héritiers CHAHED de nos intentions de rachat ;*
- *le financement de l'opération n'est pas encore mobilisé compte tenu du fait :*
 - *que nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part d'un fonds d'investissement européen ;*
 - *que nous avons déjà entamé des pourparlers avec un fonds d'investissement africain sans pour autant avoir un accord formel ;*
 - *que nous avons déjà entamé des pourparlers avec des bailleurs de fonds tunisiens sans pour autant avoir d'accords formels.*
- *le financement de l'acquisition du reste du capital dans le cas où nous serons soumis par le CMF à une procédure d'offre d'achat portant sur le reste du capital n'a pas été prévu dans notre montage financier de l'opération.*

De tout ce qui précède, nous renonçons à notre intention de rachat. »

Par conséquent, la cotation des titres SOTUVER reprendra le jeudi 27 mars 2008.

Par ailleurs, le CMF rappelle le communiqué précédemment publié concernant le jugement rendu en référé en date du 01 novembre 2007 par le Tribunal de Première Instance de Tunis dont ci-après la décision :

المحكمة الابتدائية بتونس
قضية عدد 59574
تاريخ الحكم : 2007/11/01

قضت المحكمة "استعجاليا بالإذن لبورصة الأوراق المالية بتونس في (ش.م.ق) بتجميد إحالة الأسهم الراجعة بالملكية لورثة كل من خالد و نور الدين الشاهد في شركة SOTUVER و الإذن بالتنفيذ على المسوذة"

Ce jugement a été confirmé par la cour d'appel de Tunis en date du 28 janvier 2008 dont ci-après la décision :

محكمة الاستئناف بتونس
قضية عدد 65940/2007
تاريخ الحكم : 2008/01/28
القرار : صدور حكم بالقبول مع الإقرار

قضت المحكمة "نهائيا استعجاليا بقبول الاستئناف شكلا و في الأصل بإقرار الحكم الابتدائي و تخطئة المستأنفين بالمال المؤمن"

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 25 mars 2008: Fitch Ratings confirme la note nationale à long terme attribuée à Arab Tunisian Lease (ATL) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à ATL reflètent une rentabilité acceptable et une réduction du risque de crédit résiduel, qui reste toutefois élevé au regard des normes internationales et supérieur à celui de ses pairs. Elles tiennent compte d'un ratio de fonds propres de base plus faible et d'une liquidité serrée.

Grâce à une augmentation significative des revenus due à la forte croissance des crédits, et à la stabilisation des dotations aux provisions, le résultat net d'ATL a progressé fortement en 2007.

Malgré l'adoption de critères de classification plus sévères, le ratio d'actifs classés a baissé à 10% en 2007 (2006 : 12%) grâce aux radiations de créances et à la forte croissance des encours. Parallèlement, l'adoption de règles de provisionnement nettement plus strictes a permis d'élever le taux de couverture à 81% en 2007 (2006: 76%) et de réduire le ratio créances classées nettes/fonds propres à 13% (contre 20% à fin 2006). ATL devra prouver sa capacité à juguler le flux de créances classées dans le contexte d'une stratégie commerciale volontariste.

A l'instar de l'ensemble du secteur, la liquidité d'ATL est serrée et son financement repose essentiellement sur le marché obligataire local et les crédits accordés par les institutions financières multilatérales. Outre les lignes de crédits confirmées et non utilisées dont dispose ATL, la société de leasing estime pouvoir compter sur le soutien de ses actionnaires bancaiers en cas de besoin urgent de liquidité. Par ailleurs, Fitch est rassurée par le fait que la durée des actifs d'ATL est inférieure à celle de ses passifs. Fitch considère favorablement l'objectif d'ATL de renforcer ses fonds propres par le biais d'une augmentation de capital de 10 Mio TND et l'émission d'un emprunt subordonné de 15 Mio TND sur 10 ans dans le courant de l'année 2008.

Troisième société de leasing tunisienne en termes de total de bilan, ATL détenait, à fin 2007, 16% de ce marché. Les principaux actionnaires d'ATL sont l'ATB, sixième banque tunisienne (24% du capital), une société privée locale (14%) et la banque étatique Banque Nationale Agricole (deuxième banque du pays, 10%). Le reste du capital est largement dispersé auprès du public.

Fitch confirme les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 25 mars 2008: Fitch Ratings confirme la note nationale à long terme attribuée à la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à la CIL reflètent une rentabilité satisfaisante et une qualité d'actifs qui s'améliore. Elles tiennent aussi compte d'une liquidité serrée, d'une concentration relativement élevée du portefeuille de crédits et d'un ratio de fonds propres de base relativement faible et en diminution.

La production de la CIL a affiché une croissance supérieure à celle du secteur en 2007 (+46%, contre une moyenne de 38% pour le secteur), imputable principalement à l'augmentation du financement de l'immobilier, des véhicules roulants légers destinés aux agences de location de voitures, et du matériel de transport lourd. La rentabilité de la CIL était satisfaisante en 2007, reflétant principalement une hausse des produits d'exploitation résultant d'une activité en forte croissance.

La qualité des actifs de la CIL s'est améliorée au cours de 2007. Son taux des créances classées a reculé à 9% durant l'exercice (2006: 13%) en raison de flux réduits de nouveaux contentieux et de 3,5 Mio TND de radiations de créances. Parallèlement, CIL a amélioré le taux de couverture des créances classées par les provisions ce qui a permis une réduction sensible du ratio créances classées nettes de provisions/fonds propres (9% à fin 2007 contre 24% à fin 2006). Toutefois, la concentration du portefeuille de crédit de la CIL est plus élevée que celle de ses pairs, les 20 plus gros engagements représentant 126% des fonds propres à fin 2007.

La liquidité de la CIL demeure serrée. La forte croissance de la production a contribué à grever les ressources de la société. Cependant, Fitch est confortée par le fait que les loyers venant à échéance dépassent largement les remboursements prévus sur les ressources jusqu'à fin 2009. Toutefois, Fitch considère que l'affaiblissement du ratio de solvabilité de la CIL est un élément préoccupant compte tenu de la concentration de ses actifs et de son environnement opérationnel fragile.

Fitch confirme les notes nationales attribuées à Arab International Lease

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 25 mars 2008: Fitch Ratings confirme la note nationale à long terme attribuée à Arab International Lease (AIL) à 'BBB+(tun)' et la note nationale à court terme à 'F2(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à AIL reflètent le soutien que pourraient lui apporter, en cas de nécessité, son principal actionnaire direct, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), ainsi que le Groupe Caisse d'Épargne (GCE, noté 'AA-/F1+/'Négative), lui-même actionnaire majoritaire de la BTK.

En 2007, en dépit d'une production en croissance de 17% (secteur : 38%), la rentabilité d'AIL a fléchi en raison d'avantages fiscaux moindres par rapport à 2006, conjugués à la persistance d'une charge significative de dotations aux provisions sur créances classées.

Même si des faiblesses persistent, AIL a continué d'améliorer ses procédures de gestion des risques et la qualité de ses risques en 2007. Toutefois, le portefeuille de crédits d'AIL reste concentré et son stock d'actifs classés demeure important. Les créances classées représentaient 16% des encours bruts à fin 2007 et étaient couvertes à 68% par les provisions, avec des créances classées nettes de provisions représentant 25% des fonds propres. Fitch considère favorablement l'objectif que s'est fixée AIL d'atteindre un taux de couverture des créances classées par les provisions de 70% à fin 2009.

FICH RATINGS - (suite)

Le marché obligataire local devient une source croissante de financement pour AIL et lui permet de réduire sa dépendance aux billets de trésorerie pour son financement. La liquidité reste tendue mais Fitch est confortée par le recours possible à la BTK en cas de nécessité. En outre, la maturité moyenne des crédits d'AIL est inférieure à celle de ses financements et AIL dispose d'un stock de 13 Mio TND de crédits bancaires confirmés et non utilisés. Compte tenu de la faible qualité des actifs d'AIL, Fitch estime que le ratio de solvabilité de 24,36% à fin 2007 est tout juste adéquat.

Avec une part de marché de 4%, AIL se classe au 9ème rang des sociétés de leasing tunisiennes en termes de total de bilan.

Fitch confirme les notes nationales attribuées à Hannibal Lease

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 25 mars 2008: Fitch Ratings confirme la note nationale à long terme attribuée à Hannibal Lease (HL) à 'BB(tun)' et la note nationale à court terme à 'B(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à HL reflètent son niveau limité de fonds propres, malgré une légère consolidation, une capitalisation étroite eu égard à la qualité de ses actifs, une liquidité serrée et une rentabilité faible, bien qu'en amélioration.

HL a confirmé en 2007 sa stratégie commerciale agressive axée sur le financement de véhicules de tourisme et utilitaires. Soutenue par une forte croissance des encours (+35% en 2007, secteur : 22%), la rentabilité de HL continue de s'améliorer en dépit de dotations aux provisions accaparant une part importante du résultat d'exploitation. Les ratios de performance de HL restent toutefois faibles par rapport à la moyenne du secteur.

Grâce à des procédures de recouvrement plus efficaces, HL a pu réduire son stock de créances classées en 2007 pour atteindre un taux de 9,2% à fin 2007 (contre 12,9% à fin 2006). Parallèlement, le taux de couverture par les provisions a augmenté à 51% et les créances classées nettes de provisions représentaient une part nettement réduite, quoique significative, des fonds propres (42% à fin 2007). Fitch estime prudent et réaliste l'objectif de HL d'atteindre un taux de couverture de 70% à fin 2009.

A l'instar de bon nombre de ses pairs, la liquidité de HL est serrée. HL se finance essentiellement par appel aux crédits bancaires à moyen terme et aux billets de trésorerie. Fitch considère favorablement le projet d'émission du premier emprunt obligataire prévu courant avril 2008. D'un montant de 10 Mio TND, cet emprunt contribuera à diversifier les sources de financement de HL et à réduire sa dépendance vis-à-vis des billets de trésorerie. Le ratio de fonds propres de base, qui s'élevait à 11,97% à fin 2007, est jugé serré par Fitch compte tenu de la qualité des actifs de HL. L'introduction en bourse prévue en 2009 pourrait contribuer au renforcement de la capitalisation de HL.

Fitch estime que la qualité du management de HL représente un atout pour le développement futur de la société de leasing et la réalisation de ses objectifs.

Créée en 2001, HL détenait à fin 2007, 8% des encours totaux du secteur du leasing en Tunisie. HL est détenue à 82% par des holdings financières du groupe Djilani, groupe local ayant des intérêts dans divers secteurs économiques.

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section « Code de Conduite » de ce site.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2008 - AS - 151

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -

Siège Social : 5, route de l'hôpital militaire - 1005 Tunis -

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique - SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 17 avril 2008 à 10H**, à l'hôtel Sheraton - Salle Marhaba 1-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2007 ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus pour l'exercice aux administrateurs
- Renouvellement du mandat d'administrateurs
- Pouvoir à donner.

2008 - AS - 143

ASSEMBLEES GENERALES**AVIS DES SOCIETES****INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation
du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : 65, avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis -

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 28 Mars 2008 à 10H00**, au siège de l'Union Internationale de Banques, 65, avenue Habib Bourguiba, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007,
2. Lecture et approbation des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007,
3. Approbation du bilan et de l'état de résultat arrêtés au 31 Décembre 2007,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2007,
6. Fixation du montant des jetons de présence,
7. Information du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes décidé par le Conseil d'Administration,
8. Questions diverses.

2008 - AS - 152

— *** —

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation
du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000TUNIS -

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le **Jeudi 10 Avril 2008 à 17H00** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2008 - AS - 153

— *** —

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation
du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS -

SICAV BNA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Mardi 8 Avril 2008 à 10 H** à La Maison de l'Entreprise sise à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2007,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2007,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2007,
- Affectation des résultats,
- Fixation des Jetons de présence,
- Quitus aux administrateurs.

2008 - AS - 119

AVIS DES SOCIETES (suite)

SICAV PLACEMENT

Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du 25 octobre 1993

Les actionnaires de SICAV Placement, sont invités à assister aux réunions des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le **jeudi 17 avril 2008** respectivement à **11H00 et 11H45** au siège social d'Attijari bank sis au 95 Avenue de la liberté (8^{ème} étage) Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2007.
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007.
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2007.
- Quitus à deux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2007.
- Démission d'administrateurs et ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Changement de la dénomination sociale

Tous les documents afférents aux Assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société SUD INVEST Résidence Omar Bloc A 2^{ème} Etage Montplaisir Ennasim Tunis

2008 - AS - 136

— *** —

SUD OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du 8 septembre 1999

Les actionnaires de SUD OBLIGATAIRE SICAV, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générales Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 17 avril 2008 à 9H00** au siège social d'Attijari bank sis au 95 Avenue de la liberté (8^{ème} étage) Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2007.
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007.
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2007.
- Quitus à deux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2007.
- Démission d'administrateurs et ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

Tous les documents afférents aux Assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société SUD INVEST Résidence Omar Bloc A 2^{ème} Etage Montplaisir Ennasim Tunis

2008 - AS - 137

ASSEMBLEES GENERALES

AVIS DES SOCIETES (suite)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT-

Siège Social : 1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 10 avril 2008 à 9 H 30**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, avenue principale, 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2007 de la SNMVT, et des sociétés du groupe ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2007 de la SNMVT et des sociétés du groupe ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007 de la SNMVT ;
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2007 des sociétés du groupe ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (Intermédiaires en bourse/ banque) au plus tard le 01 avril 2008.

2008 - AS - 99

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 MARS 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,384%		
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,389%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,410%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,417%	1 002,426
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,423%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,438%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,456%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,468%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,493%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,523%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,535%	1 008,678
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,709%	1 019,510
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		6,015%	999,298
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,265%		991,873
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,344%	1 056,369
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,381%	1 093,709
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,473%	1 027,958
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,734%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,851%		992,499
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		981,921

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 25/03/2008	LIQUIDATIVE du 26/03/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	122,121	122,133	1,090	0,90%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	104,522	104,533	0,931	0,90%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	103,357	103,367	0,876	0,85%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	101,695	101,706	*** 0,988	0,94%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	105,723	105,737	1,114	1,06%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	105,977	105,990	1,140	1,09%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	104,201	104,213	1,013	0,98%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	104,232	104,244	0,999	0,97%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	106,961	106,973	0,994	0,94%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	105,940	105,951	1,039	0,99%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	109,138	109,151	1,084	1,00%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	105,280	105,290	1,051	1,01%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	104,879	104,891	1,029	0,99%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	107,165	107,178	1,023	0,96%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	105,537	105,549	1,038	0,99%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	106,969	106,981	1,056	1,00%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	107,211	107,223	1,002	0,94%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	104,996	105,007	0,949	0,91%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	101,981	101,992	*** 1,054	1,00%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	108,722	108,735	1,100	1,02%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	105,356	105,369	1,172	1,12%
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	FINACORP	-	100,660	100,670	0,670	0,67%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	1,110	1,110	0,008	0,73%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,495	10,496	0,097	0,93%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,514	10,515	0,099	0,95%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	100,161	100,188	0,188	0,19%
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,252	40,256	0,394	0,99%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,234	29,238	0,305	1,05%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	74,236	73,853	-0,092	-0,12%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	88,353	88,126	3,497	4,13%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	901,995	899,072	29,149	3,35%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	60,574	60,278	-4,289	-6,64%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	102,073	102,044	-0,775	-0,75%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	56,073	55,913	-0,195	-0,35%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	45,137	44,980	-2,155	-4,57%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	47,188	47,062	-1,416	-2,92%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	94,538	94,388	0,733	0,78%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	91,024	90,603	1,533	1,72%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	13,019	12,992	0,293	2,31%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	69,829	69,382	1,562	2,30%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	178,081	177,512	8,413	4,98%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	112,988	112,910	-0,814	-0,72%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	28/05/2007	1 233,031	1 227,272	10,618	0,87%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 517,936	1 518,979	53,824	3,67%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 128,436	128,504	-3,992	-3,01%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 126,766	126,633	-2,606	-2,02%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 119,289	119,329	0,727	0,61%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,457	1,454	0,058	4,15%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,331	1,330	0,035	2,70%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 8 244,068	8 252,980	-614,438	-6,93%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,696	10,687	0,098	0,93%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,852	10,832	0,154	1,44%
FCP IRADETT 100	AFC	-	11,101	11,051	0,168	1,54%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,672	10,616	0,073	0,69%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 99,650	99,591	-0,740	-0,74%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 102,357	101,916	1,186	1,18%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 102,124	101,744	0,863	0,86%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	11,190	11,135	0,560	5,30%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 027,371	1 027,986	8,965	0,88%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 034,425	5 035,970	35,970	0,72%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 100,196	100,215	0,215	0,22%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 100,009	99,954	-0,046	-0,05%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS